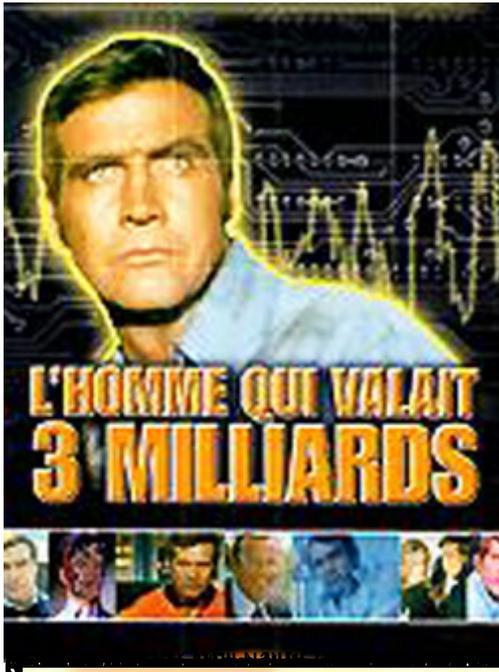




Oui, il faut que « Dada » revienne vite pour répondre de ses actes de pillage de la Nation malgache dans tous ses compartiments de la vie sociale, politique et économique. Toutes les preuves sont réunies.





Le ministre du Premier ministre Monty Ekraman



Les Dames Ministres de la Population et du Tourisme



La Dame Ministre de la Justice et le Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie



À gauche, le Ministre de l'Éducation nationale et à droite, le Ministre de la Santé



Le Ministre de l'Éducation nationale qui n'est pas intervenu



Général Ravelomanana Claude, Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie

1. GENDARMERIE NATIONALE



Les points

- Construction forcée d'immobilier au bénéfice d'une personne morale privée sur un domaine militaire sans procédure légale : cas de l'église FJKM Andrainarivo
- Destruction forcée d'une partie de la caserne de la Gendarmerie Nationale d'Ivato et construction de diverses infrastructures (villas présidentiels) sur le même terrain militaire sans publication de la procédure suivie, de la contrepartie convenue ainsi que de leurs propriétaires exacts

www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE



Les points

- Acquisition de domaines militaires par la société MAGRO en vue de la construction de magasins et ce, par l'intermédiaire d'une convention forcée entre la Gendarmerie Nationale et les communes urbaines : cas d'Antsiranana et de Tolagnaro
- Détournement au profit du groupe TIKO des camions Mercedes de type 1017 destinés aux forces armées malagasy
- Utilisation abusive des éléments de la Direction de la Sécurité Présidentielle à des fins personnelles : chauffeur et gardiennage au profit du groupe TIKO

www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE



Les points

- Non respect de la hiérarchie dans la nomination aux hauts emplois militaires
- Gel de la nomination au grade du Général durant deux années successives (2006 et 2007) sans considération des droits des prétendants
- Démontage intempestif des hauts emplois militaires pour des motifs inconnus et non recoupés (cas du Commandant la Gendarmerie Nationale, du Commandant la CIRGN de Toamasina, etc.)

www.madagate.com

1. GENDARMERIE NATIONALE



Les points

- Violation de la loi sur l'imprescriptibilité, la cumulabilité et l'inviolabilité des congés (cas de limitation de paiement des congés non jouis à 90 jours - une note de service émise contrec les prescriptions de la loi sur le Statut Général des Militaires)
- Mutation du personnel pour des raisons politiques : démontage de tout le personnel de la brigade de Besalamy et intervention des parlementaires

www.madagate.c

1. GENDARMERIE NATIONALE



Les points

- Ingérence dans la gestion du maintien de l'ordre (cas des ordres directs du PRM vers l'EMMO/Reg)
- Non-conformité de la procédure sur la défense d'un point sensible (cas du 07 février 2009 à Ambohitsorohitra)
- Octroi des moyens financiers exorbitants aux éléments des forces de l'ordre, sous forme de mercenariat et ce, sans respect de la déontologie militaire

www.madagate.com



Irène Victoire Andréas, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat

2. TOURISME ET ARTISANAT



Les points

- Implantation de l'hôtel 5 étoiles à Ivato sur le domaine de la Police Nationale
- Le Ministère chargé du Tourisme est complètement ignoré dans le processus de cette implantation, ce qui est contraire à la loi en vigueur
- Cette construction est financée par un prêt gouvernemental (50 millions USD) contracté auprès de la CHINA EXIM BANK, ce qui implique que l'hôtel appartient normalement à l'Etat Malagasy alors la gestion a été attribuée par contrat à une société étrangère sans procédure réglementaire de type appel d'offres

www.madagate.com



Nelson William - Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales

3. FONCTION PUBLIQUE

Les points

- Politisation à outrance de l'Administration : affectation politique népotisme / copinage lors des recrutements, avancements et attribution de bourses extérieurs
- Lenteur administrative
 - Interférence du Ministère chargé des Finances dans la gestion administrative du personnel de l'Etat
- Incohérence de gestion des biens de l'Etat
 - Matériels de ministère détenus par des anciens ministres
 - Entretiens des moyens fictifs
 - Dotation à titre personnel de produits de premières nécessités au Ministre

www.madagate.com



Henri Ranaivoarisoa - Ministre de la Santé et du planning familial

4. SANTE

Les points

- Financement de la lutte contre le SIDA : jusqu'au milieu de l'année 2008, le SE/CNLS est rattaché à la Présidence et le Ministère de la Santé est complètement ignoré techniquement et financièrement
- Même si, après, le volet technique a été transféré au Ministère de la Santé, la décision finale de financer ou pas les projets proposés appartient toujours à la Présidence

www.madagate.com





Masimana Manantsoa, ministre de l'Intérieur

5. INTERIEUR



Les points

- Consultations électorales
 - Non respect de la neutralité de l'Administration
 - Cas réel de fraudes
 - Disfonctionnement des diverses commissions devant assurer ou contrôler les différentes étapes de l'organisation des élections
 - Corruption de certains intervenants de l'organisation des scrutins (membres des bureaux de vote, délégués des candidats, etc.)
 - Grande dépendance des Chefs de circonscription administrative (Représentants de l'Etat) envers les responsables politiques

www.madagate.c

5. INTERIEUR



Les points

- Consultations électorales : cas avérés
 - Nomination des Chefs de District par arrêté des Chefs de Région qui sont à la fois responsables locaux et responsable d'un parti
 - Dotation en véhicules des Chefs de circonscription administrative par la Présidence, alors que c'est la compétence du Ministère de l'Intérieur
- NB. La dotation de véhicules automobiles par la Présidence se rencontre également au niveau des autres Institutions de l'Etat (Sénateurs, Députés) : non respect du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs

www.madagate.com

Effectivement, les véhicules des Députés et des Sénateurs sont immatriculés au nom de la



Actualités Archiviées - Marc Ravalomanana - Ministre des Télécommunications, des Postes et des

7. TELECOMMUNICATIONS

Les points

- Bien que contraire aux textes réglementaires en vigueur, MBS obtenu l'autorisation de la Station MBS à émettre dans toute l'île par décisions N° 006/2007, N° 004/2005 et N° 003/2003 MTPC

www.madagate.com



OFFICE MALAGASY D'ETUDES
ET DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS
(O.M.E.R.T.)
DIRECTION GENERALE
LABORATOIRE NATIONAL DE RECHERCHE
EN TELECOMMUNICATIONS

www.madagate.com

RAPPORT DE TEST
EQUIPEMENT RADIO

N° : 01/071 - OMERT/DLNRT/RTR
Propriétaire (Raison Sociale) : MALAGASY BROADCASTING SYSTEM
Adresse : Enceinte CUA ANOSIPATRANA Tel : 22 689 12 et 22 615 71 Fax : 22 689 41
Référence : N° 2001/501 - OMERT/DG/DGF/SRSA du 23/07/01
Type d'appareil : Emetteur Radiodiffusion FM
Marque : TELEFUNKEN Type : S 3251
Série N° : 00549691

Caractéristiques
Alimentation : stabilisée par onduleur
Fréquence : 95,4 MHz
Puissance : 500 watts
Mode : Stéréo
Antenne : Modèle : KATHREIN ; type : K ; Hauteur : 80 mètres
Polarisation : Horizontale
Protection : Paratonnerre ; Modèle : Franklin ; Résistance de terre : < 10Ω

FREQUENCE	NIVEAU	HARMONIQUES	BANDE PASSANTE
95,39985MHz mesure par Spectrum Analyseur 95,4MHz mesure par EB 200	-30dB 62,5dBµV	A peine visibles A peine visibles	195KHz 195KHz

Nota :
La délivrance de rapport des résultats de test et du contrôle constitue un complément de dossier pour l'obtention de l'autorisation. Toute perturbation engendrée ultérieurement, suite à une réclamation, remet en cause la mise en exploitation et d'émission jusqu'à l'élimination du brouillage.
Date de test : 27/07/2001 *au site*
Date de remise : 27/07/2001

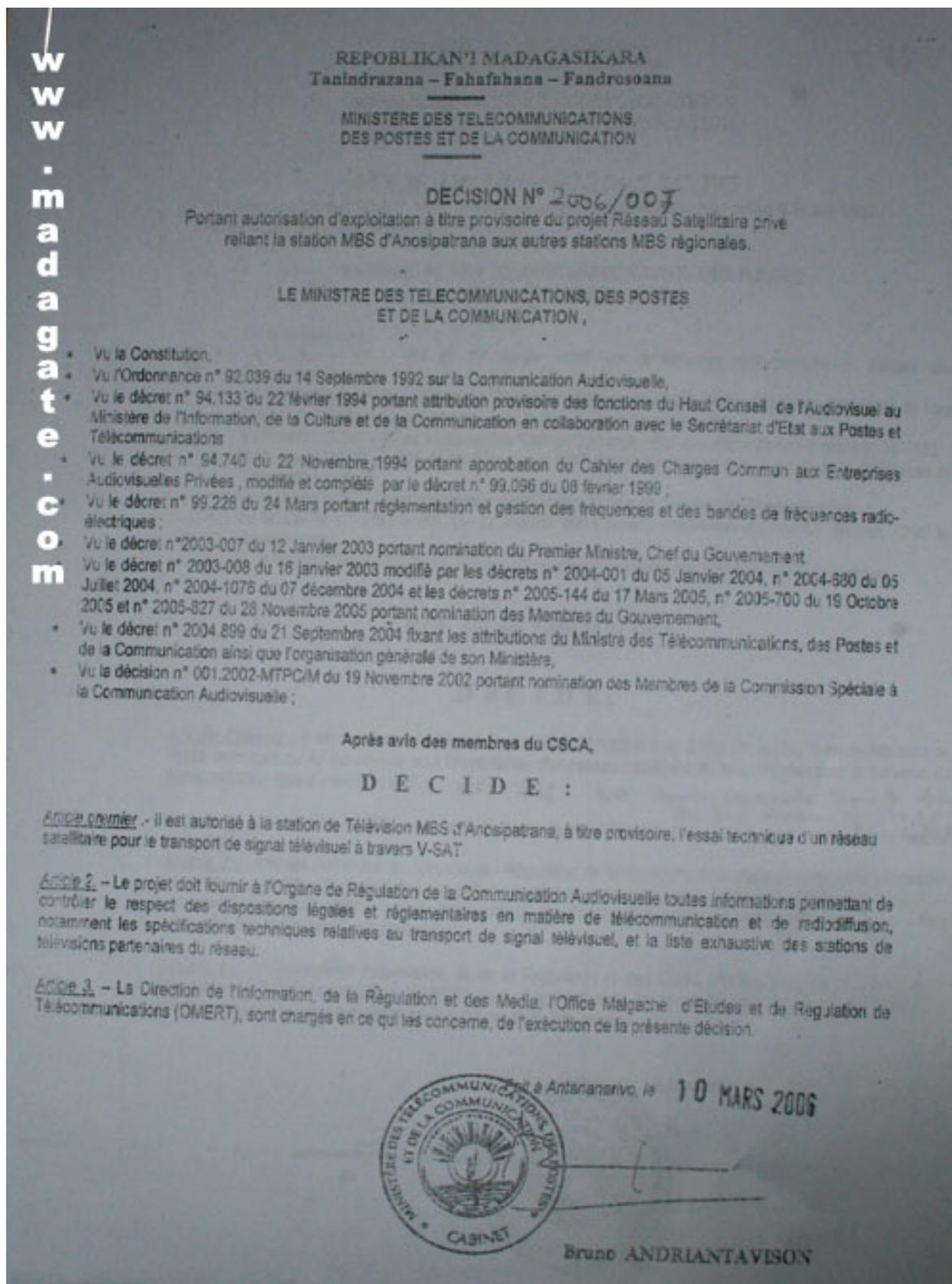
Le(s) Technicien(s)
[Signature]
RANDRIANASY Bruno Roger

OMERT
Responsable
[Signature]
ANDRIAMAMPINANINA Wilson

[Signature]
RAKOTOMALALA Laurent Richard

LABORATOIRE NATIONAL DE RECHERCHE EN TELECOMMUNICATIONS
Tél : 22 498 94 /95 ALAROBIA

Le provisoire durable de la radio MBS, payé par l'Etat, entre 2001 et 2009



Le provisoire durable de la télévision MBS, payé par l'Etat, via satellite à partir de 2006



Roland Ranaivosoa - Ministre des Transports

8. TRANSPORT

Les points

- Cession successives des actifs d'Air Madagascar:
 - Bureaux à Paris
 - Villa Air Madagascar à la Réunion
 - Un avion Twin-OTTER
 - Trois (3) avions légers affectés à la formation des pilotes
- Sous-traitance à l'extérieur des activités sensibles d'Air Madagascar dont notamment le traitement des recettes commerciales
- Surfacturation des approvisionnements et de tous travaux de sous-traitance locale
- Compression des pilotes malgaches (une vingtaine) au profit d'embauche de pilotes expatriés
- Salaire exorbitant du Directeur Général (40.000Euros / mois)

www.madagate.com





www.madagate.com

Nadine Ramaroson, Ministre de la Population et des Affaires sociales

9. POPULATION



Les points

- Disparition du Ministère de la Population qui devrait s'occuper du bien être de la population.
- Appauvrissement de la population par :
 - Appropriation des biens d'autrui
 - Expulsion et destruction des maisons au profit du Groupe TIKO
 - Monopole des secteurs porteurs (vanille, bois, produits locaux, PPN, etc.) contraignant les opérateurs nationaux à la faillite
 - Gaspillage de l'argent du peuple par de dépenses inutiles (vitrine de Madagascar, ranch, Force One, etc.)

www.madagate.com

9. POPULATION

Les points

- Projets Sherritt et QMM : le volet social et les intérêts du peuple ont été ignorés par l'ancien régime lors de la négociation. Bien que ces projets ont engendré des milliers d'emplois, la jeunesse malagasy n'en a pas bénéficié. Les emplois ont été attribués à des étrangers (de nationalité philippine, indienne, chinoise, etc. et que la jeunesse malagasy n'a droit qu'au revers destructeur (problème de coût cher de la vie, tentation de prostitution aux employés étrangers, exposition aux MST, etc.)

www.madagate.com

Il s'agit d'un document de travail de la Commission de vérité et de réconciliation de Madagascar.



Jean Rodolphe Ramanantsoa, Ministre de l'Énergie

10. ENERGIE

Les points

- Abus de gestion et de confiance par Bernard Romhan en tant que PRMP:

- Non-conformité des produits livrés par rapport aux spécifications demandées
- Imposition d'acceptation d'achat de matériels non conformes, malgré les avis défavorables des techniciens envers la société FU LEE, une société chinoise non spécialiste en transformateurs
- Matériels livrés (transformateurs et disjoncteurs cabines) non conformes aux matériels spécifiés (transformateurs et disjoncteurs haut de poteau) pour un montant CIF de 206.441 USD (équivalent à 400.000.000 Ariary).

www.madagate.com

10 – ENERGIE



Les points (suite)

- **Groupes de Nosy-be:** achat des 3 groupes d'occasion avec 12.000 heures de marche d'une puissance 850 kW pour un montant de 520 millions d'Ariary achetés auprès d'une société sud-africaine en 2007 dont 2 tombés en panne en décembre 2008 nécessitant un remplacement d'urgence en 2008, ce qui coûté de nouveau un investissement de 525 millions d'Ariary
- **Centrale de Toliary:** non considération des avis de technicien (consignés dans des rapports techniques) ayant causé une panne grave de la centrale de Toliary, dont la perte est estimée à 300 millions d'Ariary.

www.madagate.com

10 – ENERGIE

Les points (suite)

- Favoritisme: fournisseur FU LEE pour les achats de groupe en particulier de marque DEUTZ de l'ordre de 12 millions d'Euros
- Contrat non honoré et abandon de poste
- Le fournisseur a quitté le pays avant le terme de son contrat de gestion sans effectuer la passation de rigueur

www.madagate.com



Jean Claude Rakotonirina, Ministre du Commerce

11 – COMMERCE

Les points

- Importation

- Monopolisation des importations de PPN (riz, huile, sucre, farine, produits laitiers)
- Cas d'espèces:
 - Les Trois Frères
 - Edgar RAZAFINDRAVAHY



www.madagate.com

proclamer, sept ans après le référendum, que Madagascar est une République démocratique et que le peuple a le droit de choisir ses dirigeants ?

11 – COMMERCE

Les points (suite)

- Exportations de ferrailles
- Exportations de produits traditionnels contre peinture pour tanks militaires
- Suspension temporaire d'exportation de certains produits (riz, maïs, etc.) sauf pour la Société MAGRO
- Exportation de bois précieux, pierres fines et précieuses au seuls profits de Marc RAVALOMANANA et de ses sbires

www.madagate.com

Provoque des accusations de détournement de fonds et de fraude à l'exportation de produits divers



www.madagate.com

Hajo Andrianainarivelo, Ministre de l'Aménagement du territoire et Décentralisation

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Les points

- Acquisition de terrain de l'Etat par les Sociétés ALMA et TIKO AGRI (cas du terrain à route Digue Andohatapenaka et les travaux de remblayage)
- Acquisition de terrains de l'Etat au profit des proches du pouvoir
- Vente de terrains au profit de la Société ALMA
- Expropriation abusive pour cause d'utilité publique (cas de la Société Madagascar Autruches sis à Antsirabe)
- Malversation dans l'acquisition de la propriété des enfants de Marc RAVALOMANANA sise à Faravohitra

www.madagate.com

www.madagate.com

28 MAI 2004

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

Antananarivo, la

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL

Le Général de Division BEHAJAINA Petra
Ministre de la Défense Nationale

DIRECTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE

à

SERVICE DE L'ADMINISTRATION
DU PATRIMOINE MILITAIRE

Monsieur LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

- ANTANANARIVO -

N° 1279 /MDN/SG/DAF/SAPM.

~o BORDEREAU d' ENVOI ~o

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- Dossier de demande d'acquisition Affaire n° 121-A/04 formulée par la Société TIKO SA pour un terrain constitué par les propriétés dites : "VILLA DES LILAS" TN° 5311-A et "ANNEXE VILLA DES LILAS" TN° 5312-A, sises à Faravohitra, et affectées au Ministère de la Défense Nationale.....	01	-Transmis en retour avec <u>Avis favorable</u> à titre exceptionnel, en dérogation aux mesures suspensives prescrites par les lettres n°32-PRM/DOM/S du 19 février 1998 et n°475-MFA/CAB/CT du 07 juillet 1998. <u>Référence</u> : BE n°037-04-MAEP/SG/ DDSF 23 avril 2004.

COPIE à :
- Mr le PRM "ATCR"



www.madagate.com

Acquisition des villas « Lilas » de Faravohitra : avis favorable à titre exceptionnel !

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les points (suite)

- Retrait abusif à la Société MAMISOA de la totalité d'un millier de hectares de terrains sis à Antsirabe par la Société TIKO
- Idem pour des terrains militaires sis à Antsiranana (Camp militaire Orangéa et terrain de la Gendarmerie Nationale)
- Idem pour des terrains de la Gendarmerie Nationale de Tolagnaro
- Acquisition illicite de terrains par la Société MFE / Daewoo d'une énorme superficie
- Idem pour la Société NEO

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les points (suite)

- Détournement dans le compte de dépôt n° 45-314 intitulé "Projet pour la Préparation du Sommet de l'Union Africain" d'un montant de 4 milliards de Ariary versé sur le compte de Marc RAVALOMANANA, et 1 milliard de Ariary au profit de Harilanto ANDRIANARIVO

www.madagate.com

Et, à travers les sociétés des sociétés ROSA, SINPA et SOMAGOS par l'empire



13. JUSTICE

Les points

- **Affaire Herimanitra RAZAFIMAHEFA, Représentant des Sociétés AGRI & ALMA:**
 - Détournement de deniers publics – Art. 169 CP
 - Délit de favoritisme – Art. 175 a/2 CP
 - Abus de fonction
 - Conflit d'intérêt
- **Affaire Marc RAVALOMANANA & Hajanirina RAZAFINJATOVO**
 - Achat de l'avion présidentiel
 - Détournement de bois précieux saisis dans la Région SAVA

www.madagate.com

descripteur de la République de Madagascar, le 60 milliards de dollars a été dépensé

13. JUSTICE

Les points (suite)

- Saisie–Arrêt des comptes bancaires des Sociétés MAGRO, A TOAMASINA OIL PLANTS, TIA, IKO, TIKO AGRI, TIKO PRODUCT, et FANAMPY

www.madagate.com



**RESUME DES DOSSIERS CONCERNANT LES IRREGULARITES RELEVÉES
A L'ENCONTRE DU GROUPE TIKO SOUMISES ACTUELLEMENT DEVANT LES TRIBUNAUX (MARS – AVRIL 2009)**

AFFAIRES	INCUPLICATIONS
MP/Herimanitra RAZAFIMAHEFA Représentant de la SOCIETE Agri S.A.R.L et SOCIETE ALMA S.A.R.L	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement des deniers publics : Article 169 CP • Délit de favoritisme : Article : 175 al 2 CP • D'Abus de Fonction : • De conflit d'intérêt <p>Pour cause : acquisition illicite d'un Domaine appartenant à l'Etat</p> <p style="text-align: center;"><u>Résumé des faits</u></p> <p>1. La Propriété dite « Andohatapenaka Domaine » titre N° 60 777 A ayant consisté en rizière et en marrais appartenant à l'Etat Malagasy a fait l'objet d'un acte de vente à la Société ALMA dont le propriétaire est la famille RAVALOMANANA pour la somme de 5.000 Ariary le M² soit au total de : 429.505.000 Ariary. Dans l'acte de vente, il a été stipulé que la Société ALMA s'engage à indemniser les occupants et que ces indemnités seront déduites du prix du terrain sur présentation des états de paiement dûment signés par les bénéficiaires et que une somme de 406.834.050 Ariary a été déjà payé.</p> <p>Dossier fait l'acquéreur n'a payé à l'Etat Malagasy que la différence la somme de 22.670.950 Ariary.</p> <p>Suivant l'état des subventions alloués par l'Etat à la région d'Analamanga pour l'année 2008, il a été établi que c'est l'Etat qui a supporté toutes les charges financières résultants des travaux de remblai dudit terrain s'élevant à : 3.654.140.000 Ariary.</p>
MP/ RAVALOMANANA Marc et RAZAFINJATOVO Haja Nirina	<p>2. Achat d'un Avion Présidentiel BOEING 737 dénommé FORCE ONE TWO d'un montant de : 110,4 Milliards d'Ariary dont : 63 Milliards d'Ariary payés par le compte courant du Trésor Public et 47,4 Milliards d'Ariary par le compte Spécial de la Compagnie d'Assurance ARO et du Port de Tamatave : en violation des règles régissant l'acquisition des biens appartenant à l'Etat :</p> <p>Abus de Fonction et prise d'avantage injustifié : Article 175 et 179 al 1 CP</p>

www.madagate.com

www	<p>3 .Détournement de bois précieux saisis dans la région de la SAVA et découverts à SAMBAINA :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bois d'ébène : 12 m 3• Bois de rose : 25 m 3• Bois De Palissandre : 35 m 3 (au niveau de l'enquête préliminaire)
www.madagascar	<p>4 <u>Saisie-Arrêt</u> des comptes Bancaires des Sociétés MAGRO-ALMA-TOAMASINA OIL PLANTS-TIA-IKO-TIKO AGRI-TIKO OIL PRODUCT- FANAMPY S.A ainsi que ceux des époux Marc RAVALOMANANA, pour avoir garantie du paiement de la somme de : 30.176.276.798 Ariary montant à l'importation des droits et taxes divers « DTET,IBS,IR,IRSA » depuis 2005 à 2008 suivant Ordonnance N°2505 du 08/04/09</p> <p>Opposition contre cette Ordonnance par la Société TIKO affaire mise en délibéré par le Tribunal de Référé de Tananarive au 29/04/09</p>
gate	<p>5 Ordonnance N° 2203 du 30/03/09 du TPI de TANANARIVE, portant saisie conservatoire des biens appartenant à la Société DELATED et FILS pour garantie de sa créance s'élevant à 641 Milliards d'Ariary, affaire mise en délibéré : 29/04/09</p>
com	<p>6. Société TIKO est redevable envers la BOA MADAGASCAR S.A de la somme de : 18.404.883 USD, objet de Deux lettres de change et Objet du Protêt du 02/04/09 + Quatre lettres de change échus le 16/04/09 tous retournés impayés, Toutes les marchandises de TIKO font l'objet d'un nantissement auprès de Banques (BOA-BFV-SG),</p> <p>Le groupe TIKO prend pour caution La Direction Générale du Trésor Public pour le paiement de ses dettes.</p>
	<p>Selon les inscriptions mentionnées dans le registre du commerce de Tananarive la majorité des Sociétés du Groupe TIKO (TIKO OIL PRODUCT) n'a pas été réimmatriculée selon la loi en vigueur donc considéré comme des SOCIETES qui n'existent plus</p>



Marie Jean Florent Rakotoavao, Ministre de l'Environnement et des Forêts

14. ENVIRONNEMENT

Les points

- Transfert illicite de bois précieux
 - État initial: 11.000 rondins de palissandre (Sambava), 27.000 rondins de bois de rose (Antalaha) et 80 pièces de bois d'ébène
 - État actuel: 36.000 rondins de bois de rose dont 23.400 rondins de bois de rose d'une valeur approximative de 28.314.000.000 Ariary non élucidés
 - Bois saisis dans l'enceinte TIKO Sambaina Manjakandriana: d'ébène de 12 m³ semi-travaillés, palissandre de 35 m³ semi-travaillés, bois de rose de 13 m³ semi-travaillés
 - Bois saisis dans une villa à Amboanjobe occupée par la famille de Marc RAVALOMANANA : 228 planches de bois de rose et 500 planches de palissandre

www.madagate.com



14. ENVIRONNEMENT

Les points

- Exploitation abusive et illicite des terrains de la société d'État FANALAMANGA: Section 40 de 1000Ha avec autorisation d'extraction de bois sciés pour le compte de la famille RADAVID belle famille de la fille de Marc RAVALOMANANA
- Section 4M de la zone nord de superficie de 4000Ha pour la So Sambaina Factory de Marc RAVALOMANANA

www.madagate.com

Tiens, cette société Sambaina Factory n'existe pas dans ma liste de Tikeland...



Noël Rakotonandrasana, ministre des Forces armées

15 - Ministère des Forces Armées



- **Les propriétés foncières de l'armée désaffectées abusivement au profit de la société TIKO :**
 - Propriété dite « VILLA DES LILAS » et Camp ORANGEA, Antsiranana
 - Propriété dite « ANNEXE VILLA DES LILAS »
- **Fermeture ACMIL**

www.madagate.com



Gilbert Raharizatovo, Ministre de la Communication et de la Culture

16. Ministère de la Communication et de la Culture

- Stations MBS Radio, MBS TV et Radio MADA

Occupation illicite de tous les sites de relais et de centre de rédiffusion de la RNM et de la TVM

Tous les frais de fonctionnement de la MBS sont à la charge de l'Etat Malagasy

- Disparition des émetteurs TV et RADIO destinés aux 22 Régions, acquis au frais de l'Etat.

→ Les enquêtes ont révélées que ces émetteurs TV disparus ont été utilisés par les chaînes de diffusion pirate.

(Cette chaîne TV a été déjà fermée)

www.madagate.com



17. Ministère des Finances et Budget

www.madagate.com



**«Ravalomanana a enrichi sa famille avec l'argent de l'Etat malgache»
(Invité du zoma, TvPlus du 24 avril 2009)**

Grands dossiers en instance au niveau de la DGD

Société/Marchandises	Infraction	Montant DC
1° SMID INGENIERIE (10 déclarations de mise à la consommation de sucre)	Manceuvres ayant pour but ou pour effet d'obtenir en tout ou partie une exonération de DTI	8 924 053 428
2° ANDRIANANDRASANA Roger Cesar (92 de conteneurs de sucre)	Manceuvres ayant pour but ou pour effet d'obtenir en tout ou partie une exonération de DTI	940 047 227
3° Delphis Trading (5770 tonnes de sucre)	Manceuvres ayant pour but ou pour effet d'obtenir en tout ou partie une exonération de DTI	1 632 314 201
4°TIKO Sa (riz, huile)	Manceuvres ayant pour but ou pour effet d'obtenir en tout ou partie une exonération de DTI	25 847 841 263
Total		37 344 256 119

Infractions du Groupe TIKO vis-à-vis des droits, impôts et taxes de la DGI

RAISON SOCIALE	NIF	INFRACTIONS	TOTAL
1. MAGRO Sarl 1050008283	105 008 283	Surévaluation des services taxables, Minoration de charges Distribution occulte Minoration de chiffre d'affaire	69 668 300 583,14
2. TIKO S.A 105009311	105 009 311	Minoration des chiffres d'affaires Distribution occulte	48 713 283 513,43
3. TOAMASIN A OIL PLANTS 105008291	105 008 291	Minoration de bénéfice imposable Crédit de TVA injustifié Minoration de chiffre d'affaires	19 737 047 036,87
4. IKO Sarl 105008349	105 008 349	Déduction à tort Minoration de bénéfice imposable Minoration de Chiffre d'affaires	1 259 225 259,00
5. ALMA Sarl	105 007 792	Minoration de bénéfice imposable Déduction abusive Majoration de charges Distribution occulte Déduction à tort des charges	4 265 532 608,52
6. TIA SARL	105 008 331	Minoration de bénéfice imposable Charge du personnel non déclaré à l'IRSA Déduction abusive Charges non déductibles fiscalement	6 399 448 153,58
7. TIKO OIL PRODUCTS S.A	105 009 337	Minoration de bénéfice imposable Déduction à tort Dissimulation de chiffre d'affaires Distribution occulte	17 673 777 329,27
8. TIKO AGRI Sarl	105 009 329	Minoration de charges	220 939 052,00
TOTAL			167 937 553 535,81

Arrêté à la somme de 167 937 553 535,81
Antananarivo, le 23 avril 2009

www.madagascar.moc.m

18. Ministère de l'Eau

www.madagate.com



«Avec les 18 milliards Ariary pour le remblayage d'Andohatapena
on aurait pu construire 40 Epp de cinq classes»

~~http://www.madagate.com/actualites/le-ministere-de-l-eau-est-accuse-d-avoir-gaspile-18-milliards-d-ariary-pour-le-remblayage-d-andohatapena-01-04-2009~~

FICHE D'INSTRUCTION N° 12 /CR/07

www.madagate.com

Date de la demande : 07 juin 2006
 Nom du demandeur : GROUPE TIKO S.A
 Adresse : Zone Industrielle FORELLO Tanjombato

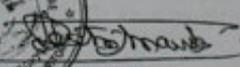
Terrain sis à : Ankenihény Commune Rurale de Tanjombato

Titre	Immatriculation	Superficie	Coordonnées Laborde	
408/396/403/410	Section I Tanjombato	7 904 m2	X	Y
434/395/412/414			514 295	793 340
394/398/428/56				

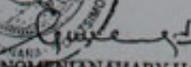
Documents	Fourni	A fournir
Permis de remblaiement n°023/CR/TA/TP.06 en date du 25/07/06	X	
Lettre de demande	X	
Certificat d'Immatriculation et de Situation Juridique	X	
Plan officiel	X	
P.V. d'alignement	X	

Observation de la commission

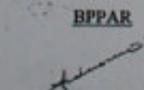
Les terrains en question tombent dans une zone sujette à l'inondation provoquées par les crues de la rivière d'Ikopa

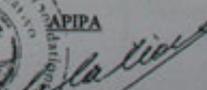
Le Président

RAY SIMANDRESY Henri

Les Membres
Commune Rurale de Tanjombato


RANDRIANOMENJANAHARY Honoré


RAVALOPALAZA


HERY HAJA Andrianavjo


RAZAFIMANANTSOA Mbolatiana

Doc N° 05

si ce document est publié en ligne, il est le propriété de Marc Ravalomanana. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute violation de ces droits est passible de poursuites judiciaires.



PRIMATURE

24 AVRIL 2009

w
w
w
.
m
a
d
a
g
a
t
e
.
c
o
m



Photos : Andry Rakotonirainy